**Année scolaire 2023-2024**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**



Commune :

Établissement :

À retourner pour **le 29 septembre 2023** au plus tard, dûment renseigné et signé, **par mail et sous format Word** (sauf la dernière page avec la signature du chef d’établissement et le cachet de l’établissement qui devra être scannée) à

Caroline Boutoille, Direction de la jeunesse et des collèges

**** Pôle actions éducatives : [**cboutoille@somme.fr**](mailto:cboutoille@somme.fr)

****

**Nom choisi pour le projet :**

**Présentation de l’établissement : :**

Adresse :

Nom du chef d’établissement :

**Présentation de l’équipe du projet :**

* **Référent du projet au sein de l’établissement**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :



**L’implication du référent de l’atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » dans l’établissement est essentielle pour le bon déroulement de celui-ci. Il est donc attendu que le référent** :

* rencontre les animateurs des structures partenaires en amont des interventions, afin de déterminer des objectifs partagés et de définir les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'atelier ;
* prenne en charge l’organisation, en interne, des interventions (aménagements éventuels d’emplois du temps des élèves, mise à disposition de salles, organisation de la réunion pour tout le niveau 6ème ...) ;
* informe l’équipe éducative de la mise en place de l’atelier «  Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » au sein de l’établissement ;
* élabore un document, type frise chronologique, reprenant les différents points de l’atelier, qui sera présenté aux élèves en amont de chaque intervention afin que ceux-ci se repèrent dans le temps et envisagent bien l’atelier comme un parcours ;
* soit présent lors de l’ensemble des interventions mises en place dans l’établissement dans le cadre de l’atelier  et s’assure, lors du débat faisant suite au spectacle, de la présence, soit de l’infirmière scolaire, soit de l’assistante sociale, soit du CPE de l’établissement afin que les situations potentiellement exposées par les élèves puissent être prises en charge sans attendre ;
* consulte et renseigne, pour la partie « réunion d’information organisée par l’établissement » le document collaboratif établi et mis à disposition par les structures partenaires ;
* transmette au Département de la Somme la liste des outils de sensibilisation créés par les élèves dans le cadre du hackathon et, le cas échéant, les outils numériques et audio-visuels produits ;
* remplisse et transmette, à l’issue de l’atelier, la fiche bilan au Département de la Somme.

**Présentation du projet dans son ensemble :**

* **L’équipe impliquée dans la mise en œuvre de l’atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » du Département est-elle l’équipe ressource de l’établissement dans le cadre du dispositif pHARe ?**

Oui  Non

* **Détailler la fonction et le rôle de chacun pour les différents points du parcours :**

Haut du formulaire

* **L’établissement a-t-il bénéficié d’un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » en 2022-2023 ?**

Oui  Non

* **Constats propres à l’établissement**

**Merci de remplir les champ ci-dessous afin d’apporter une vision concrète des constats réalisés au sein de votre établissement.**

* **Décrivez en quelques lignes votre établissement et ses spécificités.**
* **Combien de classes de 6ème l’établissement compte t-il ?**
* **Quel constat faites-vous quant au climat scolaire au sein de votre établissement ?**
* **Disposez-vous de données chiffrées de la vie scolaire ou de l’infirmière scolaire permettant un éclairage sur d’éventuelles situations de violences verbales, physiques ou psychologiques entre élèves.**
* **Des cas de harcèlement ou de cyberharcèlement entre élèves ont-ils été constatés au sein de votre établissement ?**
* **Le projet présenté s'inscrit-il dans un parcours d'actions déjà mises en place, au sein de l'établissement, dans la thématique de la lutte contre le harcèlement ?**

**Oui. Expliquez quelles actions précises sont mises en place et pour quel public d’élèves.**

**Non. Expliquer alors comment l'inscription à l'atelier " Harcèlement : mieux vaut prévenir ! " sera l'occasion pour l'établissement de mettre en place un projet global dans cette thématique.** Haut du formulaireBas du formulaire

* **Motivation de la candidature : qu’attendez-vous de l’atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! »  ?**
* **Lors du débat faisant suite au spectacle, des situations de harcèlement sont parfois dénoncées par les élèves.**

**Comment ces situations seront-elles prises en charge par l’établissement ?**

* **En complément de l’atelier « harcèlement : mieux vaut prévenir ! », avez-vous le projet de proposer aux familles, dans le cadre de la session d’automne de l’appel à projets « Collèges et familles, des liens à renforcer », une action dans la thématique de la lutte contre le harcèlement ?**

**Si oui, expliquer le type d’action envisagée pour vous aider à monter vos projets, une bibliothèque d’idées est à votre disposition en cliquant sur le lien ci-dessous :** [**Bibliothèque d'idées collèges et familles**](https://view.genial.ly/61f9553072f1090019d4f838/horizontal-infographic-review-colleges-et-familles-2022-2023)

**Caroline Boutoille, dont vous trouverez les coordonnées en dernière page de ce dossier, se tient également à votre disposition en cas de besoin.**

**Le parcours élèves point par point :**

* **Séance de développement des compétences psychosociales (pour 3 classes)**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Réunion d'information organisée par l'établissement (toutes les classes du niveau)**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Représentations de théâtre forum pour au maximum 3 classes**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Séance ludique de sensibilisation : être capable d’identifier le harcèlement et savoir comment réagir (pour 3 classes)**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Hackathon pour une des classes ayant bénéficié de l’ensemble du parcours (atelier de développement des compétences psychosociales + réunion d’information + théâtre forum)**
* **Nombre d’élèves bénéficiaires :**
* **Comment le choix de la classe participant au hackathon s’est-il opéré ?**
* **S’agit-il d’une classe SEGPA ?**

Oui  Non

* **Des élèves relevant du dispositif ULIS sont-ils inclus dans la classe inscrite à l’atelier ? Si oui, combien ?**

Oui  Non

**Conditions de mise en place de l'atelier**

*Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.*

|  |  |
| --- | --- |
|  | Préparation concertée du projet en amont : rencontre entre le référent au sein de l'établissement et les animateurs des structures partenaires, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'atelier. |
|  | Mise à disposition d'une salle adaptée aux interventions et son aménagement, au besoin, en amont des interventions. |
|  | Constitution des groupes d’élèves pour le hackathon en amont de l’intervention. |
|  | Présence obligatoire, lors du débat faisant suite au spectacle, soit de l’infirmière scolaire, soit de l’assistante sociale, soit du CPE de l’établissement afin que les situations de harcèlement potentiellement exposées par les élèves puissent être prises en charge sans attendre. |
|  | Prise en charge des repas des intervenants lors des interventions à la journée. |
|  | Présence du référent de l’atelier pendant chacune des interventions du parcours. |
|  | Présence d’un membre de l’équipe de Direction pendant le temps de restitution faisant suite au hackathon (prise de connaissance des outils créés par les élèves et engagement à ce que ceux-ci soient utilisés dans l’établissement). |
|  | Organisation de la réunion d’information pour toutes les classes de 6ème de l’établissement. |
|  | Engagement à transmettre, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, la "fiche – bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèges – pôle actions éducatives. |

*Merci de cocher la case ci-dessous :*

Le chef d’établissement s’engage à mettre en place les conditions de bon déroulement de l’atelier, décrites sur la page précédente.

**Avis du chef d'établissement**

À

Le

Le chef d’établissement,

Cachet Signature

**Rappel des critères**

**Critères de recevabilité**

**Public cible**

L’atelier « Harcèlement, mieux vaut prévenir ! » s'adresse aux élèves de 6ème des collèges publics ou privés de la Somme.

**Période de réalisation de l'atelier**

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire, durant l’année scolaire 2023-2024 (entre le mois de novembre 2023 et le mois de mai 2024 au plus tard).

**Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département et de l’Éducation nationale.

Le comité technique retiendra les projets :

* qui s’appuient sur un état des lieux réalisé au sein de l’établissement ;
* qui s’inscrivent en articulation avec d’autres actions visant au bien-être et au vivre-ensemble menées ou prévues au sein de l’établissement ;
* dans lesquels sont clairement expliquées la motivation et les attentes, au regard de l’atelier.

Il veille également à ce que les conditions d’accueil d’un atelier soient prévues, notamment :

* la préparation concertée du projet en amont : rencontre entre l’association partenaire et les équipes associées au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d’évaluation ;
* la préparation de la salle et la constitution des groupes en amont de l’intervention de l’atelier Canopé pour le hackathon ;
* la présence du référent du projet lors de chacune des interventions ;
* la présence obligatoire, lors du débat faisant suite au spectacle, soit de l’infirmière scolaire, soit de l’assistante sociale, soit du CPE de l’établissement afin que les situations de harcèlement potentiellement exposées par les élèves puissent être prises en charge sans attendre ;
* la présence d’un membre de l’équipe de Direction pendant le temps de restitution faisant suite au hackathon (prise de connaissance des outils créés par les élèves et engagement à ce que ceux-ci soient utilisés dans l’établissement) ;
* l’organisation de la réunion d’information sur le thème du harcèlement pour l’ensemble des élèves de 6ème de l’établissement ;
* la prise en charge des repas des intervenants lors des interventions à la journée.

Si le nombre de candidatures déposées et ayant obtenu un avis favorable dépasse les capacités d’intervention de l’association partenaire, le comité technique favorisera les projets selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. les établissements n’ayant pas bénéficié d’un atelier « Harcèlement, mieux vaut prévenir ! » l’année scolaire précédente ;
2. les établissements qui s’engagent à déposer, dans le cadre de la session d’automne de l’appel à projets « collèges et familles, des liens à renforcer », un projet à destination des parents, dans la thématique de la lutte contre le harcèlement. Ce projet devra être détaillé dans le dossier de candidature de l’atelier «  harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ;
3. les projets pour lesquels la classe cible choisie pour le hackathon est une classe SEGPA ou une classe ULIS ;
4. les établissements situés dans une commune de moins de 4 500 habitants ;
5. les établissements relevant de l’éducation prioritaire (REP, REP+) ou ceux situés en territoire éducatif rural ;
6. l’ordre chronologique d’arrivée des dossiers de candidatures.

Sauf si des places restaient disponibles, une seule candidature par établissement à l’atelier « Harcèlement, mieux vaut prévenir ! » pourra être retenue.

**contact**

**En cas de difficulté pour remplir ce dossier de candidature ou pour toute aide ou question relative à la constitution du dossier de subvention pour mettre en place un projet à destination des parents sur la thématique du harcèlement, veuillez vous adresser à :**

Caroline Boutoille

Chargée de mission développement éducatif

**c.boutoille@somme.fr** – 03-22-71-84-08

**Conseil départemental de la Somme**

**Rectorat - Académie d’Amiens**

Claire-Emmanuelle Nowaczyk

Référente académique pour la lutte contre le harcèlement

[**claire-emmanuelle.nowaczyk@ac-amiens.fr**](mailto:claire-emmanuelle.nowaczyk@ac-amiens.fr)-03-22-82-39-81

Anne-Sophie Pourchez (infirmière technique auprès du DASEN)

[**anne-sophie.pourchez@ac-amiens.fr**](mailto:anne-sophie.pourchez@ac-amiens.fr)